Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20261102-2026_038-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 30 Octobre 2026

Le vendredi 30 Octobre de l'an deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean Trolimon, légalement convoqué le 27 Octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.Jean-Jacques VINOLO

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Présents :
VINOLO Jean-Jacques - Karine COIC – Karen TREBERN - Riwal LE PAPE
Yves LE BERRE - Baptiste TANGUY – Cédric LE BLEIS – Amaury DE SURVILLE-
Gwénaëlle GOASCOZ - Florence GUIZIOU - Jean-Edern AUBREE

Absents avec procuration :
Didier LE BLEIS - procuration donnée à Jean-Jacques VINOLO
M.Joël COTTINIER – procuration donnée à M.Jean-Edern AUBRÉE
Mme Caroline CONSTANT – procuration donnée à Mme Karen TREBERN
Mme Delphine LE BERRE – procuration donnée à Karine COÏC
Mme Karen TREBERN a été nommée secrétaire de séance.

2026-38 FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Sous la présidence de M.Jean-Jacques VINOLO, élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20261102-2026_038-DE

En vertu de l'article L 2122-2 et L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **4** adjoints.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal est invité à voter **3** postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 12 voix pour, 3 abstentions et 0 contre de créer 3 postes d'adjoints.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)

Pour copie conforme au registre,
le 02/11/2026

Le maire,

Jean-Jacques VINOLO

-